

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

1^{ER} AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay et Serge Leblanc tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Le conseiller monsieur Carol Fournier est absent. L'absence est motivée.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture de Raymond Chabot Grant Thornton pour vérification des livres pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018, facture progressive au 8 février 2019 pour une somme de 10,347.75 \$;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture GHD pour contrôle qualitatif des matériaux projet route Grosses-Roches (facture finale) pour une somme de 747.34 \$;
 - 4.4 Annule résolution 2019-03-49 et autorise nouveau prix pour pièces de Brault Maxtech pour traitement de l'eau potable considérant que le prix est moins élevé, car les pièces commandées n'étaient pas les bonnes;
5. Mandat au service de génie de la FQM pour la réalisation de plans et devis, d'appel d'offres et de surveillance pour les travaux programmés dans la TECQ;
6. Suivi du dossier concernant la demande du Comité de développement de Grosses-Roches concernant les assurances pour l'utilisation du Café du havre durant la saison estivale 2019;
7. Suivi de dossier concernant la demande à la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour l'acquisition d'une partie de terrain de la cour d'école

et l'acquisition d'un terrain à l'Est de la municipalité appartenant à Mme Gisèle Marquis;

8. Suivi du dossier concernant demande au ministère des Transports pour prolonger les délais pour la réalisation de travaux de la route de Grosses-Roches;
9. Fixer une date pour une rencontre d'information sur les services de la MRC de La Matanie;
10. Demande de subventions salariales pour l'engagement de deux employés pour travailler au centre touristique de la rue de la Mer durant la saison estivale 2019;
11. Désirez-vous avoir une assurance additionnelle, pour une protection contre les risques les plus fréquents et coûteux en cyberrisques offerte par la MMQ pour une somme de 500 \$ par année. Elle comprend notamment la protection des renseignements personnels, le remboursement des frais de cyberextorsion, le remboursement des pertes liées à l'interruption des activités ainsi que les frais pour restaurer les données électroniques, les logiciels, les applications et autres programmes informatiques ainsi que les dommages à autrui;
12. Madame Marin souhaiterait faire une activité samedi après-midi le 4 mai dans le cadre de l'initiative « On jase-tu ? » du carrefour action municipale et famille pour contrer l'isolement social des aînés. Le but de l'activité est de permettre aux personnes seules de sortir de chez elles pour jaser autour d'un café;
13. VARIA
 - a) Augmentation des places en garderie pour la Matanie;
 - b) Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante;
 - c) Projet Comité de développement de Grosses-Roches.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ajournement de l'assemblée pour le dépôt du rapport financier 2018.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

2019-04-58 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2019-04-59 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2019

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-04-60 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 MARS AU 1^{ER} AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 5 mars au 1^{er} avril 2019, pour un montant de 28,742.42 \$ numérotés consécutivement de 3251 à 3263 pour les chèques de payes et de 4824 à 4847 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2019-04-61 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – HONORAIRES PROFESSIONNELS – FACTURE # FAC1799757

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Raymond Chabot Grant Thornton facture # FAC1799757 : 10 347.75 \$
Vérification des livres pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018 – Facturation progressive pour travaux exécutés en date du 8 février 2019

ADOPTÉE

2019-04-62 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE GHD – CONTRÔLE QUALITATIF - POUR PROJET TRAITEMENT DE SURFACE ROUTE DE GROSSES-ROCHES ET TRAVAUX DIVERS

Considérant que la municipalité avait donné le mandat à la compagnie GHD pour le contrôle qualitatif par sa résolution 2018-08-164;

Considérant que la compagnie GHD a terminé les travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de traitement de surface de la route de Grosses-Roches;

Considérant que la présente facture a été approuvée par le service de génie de la MRC de la Matanie concernant les montants par rapport aux travaux exécutés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement de la facture 361984 de la compagnie GHD pour une somme de 747.34 \$.

Que lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 334 dans le cadre du projet de traitement de surface et travaux divers de la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2019-04-63 ANNULE RÉOLUTION 2019-03-49 ET AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT – BRAULT MAXTECH – PIÈCES EAU POTABLE – FACTURE # 15063

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense suivante, à savoir :

- Facture de Brault Maxtech # 15063 pour une somme de 628.51 \$
Pièces pour traitement de l'eau potable
Trojan – Wiper Seal, Viton 28mm – UV 16 x 24.40 \$
Trojan – O-Ring, Sleeve Viton 16 x 7.80 \$

La présente résolution annule la résolution 2019-03-49.

ADOPTÉE

2019-04-64 MANDAT SERVICE DE GÉNIE DE LA FQM – RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, D'APPEL D'OFFRES ET DE SURVEILLANCE DE TRAVAUX – PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

Considérant que la municipalité doit faire exécuter les travaux prévus dans la programmation de la TECQ 2014-2018;

Considérant que les travaux à réaliser sont les suivants, à savoir :

- ✓ Auscultation tronçon I071 du Plan d'intervention (rue Mgr Ross);
- ✓ Remplacement d'un segment sur le tronçon I044 du Plan d'intervention (rue Mgr Ross) eaux usées;
- ✓ Remplacement du tronçon I020 du Plan d'intervention (rue Mgr Ross) eaux pluviales;

- ✓ Remplacement du tronçon I022 du Plan d'intervention (rue Mgr Ross) eaux pluviales;
- ✓ Remplacement du tronçon I072 (rue Mgr Ross) eaux pluviales ;
- ✓ Glissières de sécurité route de Grosses-Roches;
- ✓ Réfection et excavation de fossés.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate le service de génie de la FQM pour la réalisation de plans et devis, préparation de l'appel d'offres et suivi ainsi que la surveillance desdits travaux.

ADOPTÉE

2019-04-65 AVIS AUX MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ ET LES MÉCHINS POUR L'INSTALLATION DE BORNES SÈCHES

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches fournit l'eau lors des interventions incendie pour couvrir les secteurs Est de la municipalité de Sainte-Félicité et Ouest pour la municipalité de Les Méchins;

Considérant que cela implique des frais pour la municipalité de Grosses-Roches à savoir, les pompes qui fonctionnent à plein régime durant de longue période, l'électricité, la chloration de l'eau, la surveillance par les opérateurs afin d'assurer une alimentation en eau suffisante pour les contribuables de la municipalité sans parler des risques de bris d'aqueduc que cela peut occasionner (coups de bélier);

Considérant que cela vient changer les données sur le rapport de l'économie d'eau potable que la municipalité doit déposer chaque année et de se soumettre à des exigences du ministère s'il y a surconsommation de l'eau potable;

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a fait l'installation d'une borne sèche à l'Est pour protéger son territoire;

Considérant qu'il devrait être de même, pour les municipalités concernées;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches demande aux municipalités de Sainte-Félicité et de Les Méchins de voir à faire l'installation de bornes sèches pour protéger leur territoire, de respecter le schéma de couverture de risques de la sécurité incendie de la MRC de La Matanie et ainsi remédier à cette situation dans les meilleurs délais.

Copie conforme à faire parvenir au service incendie régional de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

2019-04-66 DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES POUR 2 EMPLOYÉS AU CENTRE TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

Vote

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme Victoire Marin	Mairesse			
M. Dominique Ouellet	Conseiller	1	x	
M. Sylvain Tremblay	Conseiller	2	x	
Mme Sonia Bérubé	Conseillère	2	x	
M. Serge Leblanc	Conseiller	4		x
Mme Nicole Côté	Conseillère	5	x	
M. Carol Fournier	Conseiller	6	absent	

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer et déposer auprès d'Emploi Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subventions salariales.

QUE le projet sera de 13 semaines en raison de 35 heures/semaine du 9 juin au 7 septembre pour 2 participants et les tâches seront l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'organisation d'activités au centre touristique durant la saison estivale.

QUE la rémunération sera selon le taux du salaire minimum.

QUE le Conseil autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches et la mandate pour faire le suivi et encadrer les employés.

ADOPTÉE

2019-04-67 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT – ASSURANCE DES CYBERRISQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement pour une somme de 500.00 \$ plus les taxes pour une protection contre les cyberattaques auprès de la MMQ.

ADOPTÉE

2019-04-68 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE « ON JASE-TU? »

Considérant que samedi le 4 mai aura lieu On jase-tu?, le plus grand rassemblement intergénérationnel au Québec;

Considérant que les municipalités sont invitées à organiser une activité qui permettra aux personnes seules de sortir de chez elles pour jaser autour d'un café;

Considérant que l'idée est de planifier une activité axée sur le partage et l'échange et que la municipalité désire s'impliquer en tant que Municipalité amie des aînés (MADA);

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour l'organisation d'une activité samedi le 4 mai en après-midi à la salle du Club des 50 ans et Plus dans le cadre de l'initiative « On jase-tu? ».

ADOPTÉE

**2019-04-69 APPUYANT LES DÉMARCHES ENTREPRISES POUR
ASSURER UNE AUGMENTATION DES PLACES EN SERVICE
DE GARDE DE QUALITÉ SUBVENTIONNÉ EN MATANIE**

Considérant qu'il y a un manque important de places subventionnées en milieu de garde en Matanie;

Considérant qu'il est primordial pour l'économie de notre région que les familles aient accès à des milieux de garde de qualité, et ce, à des prix abordables;

Considérant que plusieurs parents doivent repousser leur retour au travail, envisager de prendre un congé sans solde ou démissionner de leur travail, faute de place pour leurs enfants;

Considérant que la Garderie "Les Minis Explorateurs" pourrait offrir, immédiatement, 17 places en garderie supplémentaires, si elle était subventionnée;

Considérant que la situation touche les familles ainsi que les employeurs de la Matanie en contribuant à la pénurie actuelle de main-d'oeuvre;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses appuie les démarches entreprises pour la pérennité des services de garde déjà en place en Matanie.

QUE le conseil municipal considère que de subventionner la Garderie "Les Minis Explorateurs" est une solution rapide et efficace pour combler 17 places en garderie en Matanie.

QUE le conseil municipal appuie les démarches entreprises pour assurer une augmentation des places en service de garde de qualité subventionné en Matanie.

ADOPTÉE

2019-04-70 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Considérant que, selon l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut désigner, en tout temps, un membre du Conseil municipal comme maire suppléant ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège numéro 2, soit nommé par les présentes au poste de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2019 au 7 octobre 2019.

QU'à ce titre de maire suppléant monsieur Sylvain Tremblay, soit également autorisé à représenter la municipalité de Grosses-Roches au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, en cas d'impossibilité pour madame la mairesse d'être présente.

Copie conforme à faire parvenir à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

Dépôt du projet du Comité de Développement de Grosses-Roches dans le cadre du Programme de développement communautés.

Sujet reporté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTION : Début : 20 heures

Aucune question soulevée

2019-04-71 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Considérant qu'il y a lieu de déposer le rapport financier 2018 au cours du mois d'avril;

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'ajourner la séance au lundi 15 avril 2019 à 19 h 30, il est 20 h 05.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

*Victoire Marin
Mairesse*